

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
L'ESSONNE

COMMUNE DE
SOISY SUR ECOLE
(91840)

CANTON DE
MENECY

DATE DE
CONVOCATION
30 MAI 2023

DATE
D'AFFICHAGE
30 MAI 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 8

VOTANTS : 15

OBJET :
ELECTION DES
DELEGUES ET
SUPPLEANTS EN
VUE DE
L'ELECTION DES
SENATEURS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Laurent LAGARRIGUE, 1er Maire Adjoint

Etaient présents : M. Lagarrigue Laurent, Mme Ramahefasolo Nora, M. Dujardin Réginald, M. Lefèvre Gérard, M. Ruéllé Alain, M. Calvarro Dominguez Philippe, Mme Géraud Angélique, Mme Hérard Anne-Sophie.

Absents et excusés : Mme Cadot ayant donné pouvoir à M. Ruéllé Alain, M. Lefèvre Franck ayant donné pouvoir à M. Lagarrigue Laurent, Mme Le Corre Sophie ayant donné pouvoir à M. Calvarro Dominguez Philippe, M. Dufour Arnaud ayant donné pouvoir à Mme Géraud Angélique, Mme Vautrin Carole ayant donné pouvoir à Mme Ramahefasolo Nora, M. Shaffuser ayant donné pouvoir à Mme Hérard Anne-Sophie, M. Besson ayant donné pouvoir à M. Dujardin Réginald.

Absents : Aucun

Secrétaire de séance : M. Calvarro Dominguez Philippe

ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à 19 heures 00 minutes, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Soisy-sur-Ecole.

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral.

Monsieur LAGARRIGUE 1er maire adjoint a ouvert la séance.

M. CALVARRO DOMINGUEZ Philippe a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur LAGARRIGUE a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT1 était remplie.

Monsieur LAGARRIGUE a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Il s'agit de Monsieur Réginald DUJARDIN, Madame Nora RAMAHEFASOLO, Madame Angélique GERAUD et Monsieur Alain RUELLÉ.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

M. Calvarro Dominguez Philippe est désigné secrétaire.

b) Election des délégués

Nombre de délégués à élire : trois

Nombre de suppléants à élire : trois

Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :

La liste ENSEMBLE POUR SOISY est composée par :

- M. Laurent LAGARRIGUE
- Mme Nora RAMAHEFASOLO
- M. Franck LEFEVRE
- Mme Sophie LE CORRE
- M. Réginald DUJARDIN
- Mme Angélique GERAUD

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15 - bulletins blancs ou nuls : 3 - suffrages exprimés : 12

Répartition :

Ont obtenu :

- Liste ENSEMBLE POUR SOISY : 12 voix soit 3 sièges.

M. LAGARRIGUE proclame les résultats définitifs :

- Liste ENSEMBLE POUR SOISY : 12 voix soit 3 sièges.

Fait et délibéré en séance, le 9 juin 2023

Pour extrait conforme,

Pour le Maire empêché,
Le 1er Maire Adjoint,
Laurent LAGARRIGUE